

Tarif

Désignation de la location pour une promenade itinérante

- Mise à disposition d'un âne + 1 bât à croisillons, 1 couvertures de protection, 1 licols,
- 1 longes, une brosse, une étrille, un cure pied, une sacoche imperméable et une trousse de secours.

<i>Journée</i>	<i>1/2 journée</i>	<i>1 jour</i>	<i>2 jours</i>	<i>3 jours</i>	<i>5 jours</i>
<i>Âne</i>	1	1	1	1	1
<i>Prix</i>	35,00 €	50,00 €	100,00 €	150,00 €	245,00 €
<u>Option en plus</u> : Le panier repas midi est à 7€ par personne					

Si vous le souhaitez , nous pouvons vous mettre en contact avec un accompagnateur en montagne D.E.
Qui aura le plaisir de vous faire découvrir les richesses de ce territoire qui est l'Aubrac.



AUBRAC ACTION et LA FERME DU VERDIER

CONDITIONS GÉNÉRALES

D'ANIMATION POUR UNE PROMENADE ITINÉRANTE

Les Tarifs : comprennent: La location de l' âne(s) équipé de son matériel de randonnée (licol , longe, tapis, bât,sacoche) accueil et préparation de votre randonnée (soins à l'âne, itinéraire , conduite) Les tarifs sont valables pour l'année 2013

La Réservation : Elle est effective à la réception d'un acompte de 30 % du montant total de la location d'ânes ou du séjour et d'une fiche de réservation complétée et signée. ceci après vérification des disponibilités. La réservation implique l'acceptation totale des conditions générales.

Cas d'annulation : - Pour une location d'ânes sans hébergement : En cas d'annulation pour raison de mauvaise météo avérée un report vous sera proposé. Si pour une raison ou une autre, vous décidez d'écourter votre randonnée ou de l'annuler, aucun remboursement ne sera effectué .

Pour les séjours avec hébergements : Retard ou abandon ,annulation pour cause climatique ne donnent droit à aucun remboursement.

Conditions d'annulation des séjours :

Plus de 30 jours avant la date prévue de départ, 10% de la réservation pour frais de dossier .

Plus de 15 jours avant la date prévue de départ, le montant de l'acompte .

Moins de 15 jours avant la date prévue de départ, la totalité du montant du séjour est due .

concernant la conduite de l'âne : En aucun cas nous ne sommes responsables des accidents pouvant survenir sur le parcours ; Bien que reconnus à l'avance, les itinéraires proposés peuvent évoluer en fonction des conditions climatiques et présenter des imprévus.

Les enfants qui montent sur le dos de l'âne le font sous l'entière responsabilité de leurs parents ou des personnes qui en ont la charge .

Sécurité : Notre structure s'engage à vous procurer un ou plusieurs animaux pour porter vos bagages. **Notez que vous êtes seul responsable durant la promenade de l'animal qui vous est confié et des conséquences de son utilisation, que ce soit vis à vis de vous-même ou vis à vis d'un tiers, que ce soit au cours de la promenade ou aux étapes** (article 1385 du Code Civil) « Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »).L'âne est sous votre responsabilité lors de la randonnée , il l'est aussi le soir .Veillez à son bien-être Un peu d'ombre et de l'herbe au moment des poses . Pensez à le débâter dès votre arrivée et à lui proposer de l'eau.

En cas de mauvais traitement, nous nous réservons le droit d'annuler la randonnée sans aucun dédommagement. Un âne ne porte pas plus de 40 kg .

Assurances : En complément de l'assurance "Responsabilité Civile" de notre structure, il est important de vérifier avant votre départ que vous bénéficiez d'une couverture "personnes, accidents et responsabilité civile générale". En particulier, notez que le portage d'un enfant se fait sous votre entière responsabilité. Munissez-vous d'une attestation « responsabilité civile chef de famille » (document gratuit à demander à votre assureur). La ferme du verdier et Aubrac Action ne sont pas responsables des vols, pertes ou détériorations des effets personnels lors de la promenade, des étapes ou lors du stationnement des véhicules sur le parking.

Animaux : d'une manière générale, la présence de votre animal domestique n'est pas souhaitée durant la balade : vous traversez un territoire où des bovins peuvent être indisposés par votre chien et de ce fait ils peuvent être très dangereux, les ânes acceptent mal les chiens inconnus pour eux et certains hébergements ne les acceptent pas non plus... Il est préférable de vous organiser pour faire garder votre compagnon

Transport :Nous pouvons transporter votre âne au départ de votre randonnée dans le secteur choisi .

Nous consulter pour les tarifs.

Si vous le souhaitez , nous pouvons vous mettre en contact avec un accompagnateur en montagne D.E.

Qui aura le plaisir de vous faire découvrir les richesses de ce territoire qui est l'Aubrac.

